

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	6

Date de la convocation
02 juin 2025

Date d'affichage

Objet
Rectification d'erreurs sur la délibération 2025-004 relative au Budget de l'exercice 2025

Délibération 2025-010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE L'ALBERE**

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le 23/06/2025

ID : 066-216600015-20250617-2025010-DE



Séance du :

L'an deux mille vingt-cinq

Et le dix-sept juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc de BESOMBES SINGLA, Maire

Présents : Marc de BESOMBES-SINGLA Carles SARRAT, Thérèse BIDARD, François TUBERT, Stéphane DOUBIN, Eddie LABORDE

Madame Thérèse BIDARD a été nommée secrétaire.

**RECTIFICATION D'ERREURS SUR LA DELIBERATION 2025-004 RELATIVE AU
BUDGET DE L'EXERCICE 2025**

- En INVESTISSEMENT, il fallait lire :

Dépenses réelles, Chapitre 21, 57 142.19 €

Recettes d'ordre, Chapitre 021, 37 200.00 €

Ces erreurs n'ont aucune incidence sur l'approbation du document budgétaire ainsi que les flux transmis à la DGFIP et à la Préfecture, qui comportaient les chiffres corrects.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide :

- De MODIFIER la précédente délibération 2025-004 seulement sur les montants ci-dessus
- De DECLARER maintenir tout le reste de la délibération

Le Maire,



Marc de BESOMBES-SINGLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du